



Bayel Au Quotidien

N° 51 - mai 2018

Feuille d'information de la vie municipale

Secrétariat de mairie : 03 25 92 05 14 Elu de permanence : 06 32 27 40 14 Agence Postale : 03 25 92 69 65

SDDEA : SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE (TROYES) :

Service Administratif : 03.25.83.27.27 - Service Technique : 03.25.92.83.51

Site internet Commune de BAYEL : www.bayel.fr

Sapeurs pompiers : 18



CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil Municipal a eu lieu le lundi 9 avril 2018. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont consultables aux lieux habituels d'affichage, en Mairie et sur le site internet de la Commune : www.bayel.fr



VISITE DE LA CARRIERE EQIOM DE BAYEL

La prochaine visite est programmée pour le **vendredi 29 juin 2018 de 15h à 17h**. Si vous êtes intéressés par la visite de ce site

il vous suffit de vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie. 03.25.92.05.14.

PERDU... TROUVÉ

Un **sac de sport** trouvé à l'arrêt de bus de BAYEL rue de la Poste a été déposé en Mairie ; Il s'agit sans doute d'un sac appartenant à un collégien ou à un lycéen. Le propriétaire peut venir le chercher en Mairie.

RAPPEL : Un service pour mieux vous informer

La Commune vous propose de vous informer par mail :

- ◇ En cas d'alerte de vigilance pour prévenir les risques liés à la météo, vents forts, orages violents, inondations, ou tout autre risque naturel,
- ◇ De toutes les informations concernant les événements de la Commune, cérémonies, festivités....



Si vous ne l'avez pas encore fait et si vous souhaitez profiter de ce service d'information, il vous suffit de nous transmettre votre adresse mail au secrétariat de Mairie ou par mail : commune-de-bayel@wanadoo.fr

INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE DE BAYEL

- enfants nés avant le 03 septembre 2016 -

Lundi 14 mai de 17h à 18h, mardi 15 mai, jeudi 17 mai, vendredi 18 mai 2018 de 16h à 18h - à l'école maternelle, rue de la Tuilerie à BAYEL.



Merci de prévenir de votre venue par téléphone au 03.25.92.04.86.

Vous devrez vous munir de votre livret de famille, de la fiche d'inscription délivrée par la Mairie de résidence, du carnet de santé de l'enfant, d'un certificat médical d'aptitude à la collectivité et d'une photo d'identité de votre enfant.

Pour les enfants ayant déjà fréquenté une école, pas de certificat médical mais un certificat de radiation délivré par l'enseignant de sa précédente école.

ECOLES = ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES !!!

L'Education Nationale via l'Académie de Reims a autorisé une adaptation de l'organisation du temps scolaire à huit demi-journées par semaine.

Horaires du lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h puis 14h à 17h - pas de classe le mercredi. Ces horaires pourront être légèrement adaptés en fonction des horaires des bus scolaires.



Pour plus de précisions les parents pourront à compter du 16 juillet 2018, consulter sur le site : education.gouv.fr/rythmes-scolaires, les horaires exacts. Cette information sera également relayée par les écoles.

UN PREMIER PACS CELEBRE A BAYEL

Madame MAGNIEN Victoria et Monsieur FOUTRIER Julien, domiciliés à BAYEL ont été reçus en Mairie par Monsieur le Maire afin de signer leur Pacte Civil de Solidarité le 18 janvier 2018. **Nous leur souhaitons bonheur et joie !**



LUTTE CONTRE LE BRUIT

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'arrêté préfectoral n° 08 - 2432 du 22 juillet 2008 :

DANS LE CADRE D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES - art.7

Toute personne utilisant ou mettant à disposition dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, **doit interrompre ces travaux entre 20H et 7H, et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf cas d'intervention urgente.**



TRAVAUX DE BRICOLAGE PAR DES PARTICULIERS - art.10

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, motoculteurs à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...



ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30, les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H.

PISCINE - art.11

De même, les possesseurs de piscine, sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient source de gêne pour le voisinage.



UN PEU DE CIVISME S'IL VOUS PLAIT...

AIMER LES CHIENS C'EST BIEN,

MAIS PAS SANS RESPECTER SES VOISINS !

Chiens en divagation : les chiens doivent être tenus en laisse dès lors qu'ils se trouvent sur la voie publique.

Hygiène déjections canines : Les propriétaires de chiens sont à nouveau invités à adopter un comportement citoyen et respectueux des autres villageois. **IL EST OBLIGATOIRE DE RAMASSER LES DEJECTIONS DE SON ANIMAL !** (sacs disponibles à la Mairie)



Nuisances sonores : Même si votre chien a une jolie voix n'oubliez pas que suivant l'arrêté municipal n° 20-2013 « tous les propriétaires de chien sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage », alors pas d'aboiements intempestifs !

ENTRETIEN COURANT DES TROTTOIRS



Les trottoirs relèvent du domaine public, cependant, **c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usager de l'habitation qui doit en assurer l'entretien courant.**

Chacun doit procéder à l'entretien courant : ramasser les feuilles mortes, les débris, et désherber.

SOUILURES D'HYDROCARBURES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Il est constaté de nombreuses tâches d'hydrocarbures sur la voie publique et les emplacements réservés au stationnement, ainsi que sur les trottoirs.

La Commune n'est pas équipée d'un réseau séparatif avec dispositif de décantation avant le rejet dans le milieu naturel.



Ainsi, en plus de dégrader prématurément les revêtements, les eaux de pluie entraînent les hydrocarbures dans la rivière Aube et diminuent la qualité de l'eau... que nous sommes appelés à consommer. Il est demandé aux propriétaires concernés de faire vérifier ou réparer l'étanchéité des organes moteur de leur véhicule. Par ailleurs, il est rappelé qu'il est interdit d'effectuer des réparations automobiles sur le domaine public.



A LOUER A BAYEL, 17 rue Belle Verrière

- 3 appartements Type 3 -

De 63 à 93 m2, terrasse et jardin, placards, chauffage individuel au gaz - loyer de 287 € à 423 € hors charges - sans frais d'agence.



Si vous êtes intéressé des dossiers d'inscription sont disponibles en Mairie de Bayel ou à l'agence Aube Immobilier de Bar-Sur-Aube.

AVIS - 1^{er} MAI

A l'occasion des « manifestations » prévues selon la coutume dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai 2018,

- Monsieur le Maire demande le respect de quelques règles de savoir-vivre, notamment en ce qui concerne la propriété privée de chacun, le bon sens et la tolérance de tous.

De plus, il rappelle que toute dégradation peut être passible de poursuites pénales.

LE CHEQUE ENERGIE

Un nouvel outil de lutte contre la précarité énergétique.

Depuis le 1er janvier 2018 le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz. Il a pour but d'aider environ 4 millions de ménages à payer leurs factures d'énergie ainsi que, le cas échéant, des travaux de rénovation énergétiques. Il est attribué sous conditions de ressources, sur la base de la déclaration de revenus que les ménages



LE CHÈQUE ÉNERGIE €

réalisent chaque année auprès des services fiscaux. Le chèque énergie est adressé automatiquement à chaque ménage éligible par courrier, entre la fin mars et la fin avril. Il permet de régler tous les types de dépenses d'énergie : les factures des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestiques ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.). Tous ces professionnels sont tenus d'accepter le chèque énergie.

Attention aucun démarchage à domicile ou par téléphone n'est réalisé. Les usagers ne doivent donc en aucun cas communiquer leurs informations bancaires ou personnelles à des personnes prétendant leur fournir le chèque énergie.

Site : <https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Permanence juridique du CDAD : jeudi 31 mai de 10h à 12h

Inscription en Mairie : 03.25.92.05.14

SYNDICAT DES EAUX : OUVERTURE DE L'AGENCE EN LIGNE



Le S.D.D.E.A. vient de créer son agence en ligne accessible via l'espace usagers sur le site : www.sddea.fr

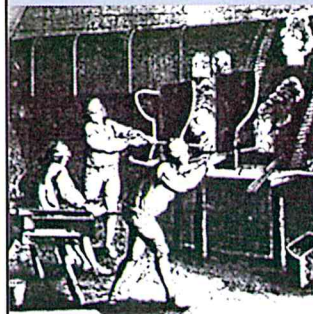
Désormais, à partir de cet espace, les abonnés eau potable et assainissement peuvent :

- ◇ Transmettre le relevé de leur compteur,
- ◇ Payer leur facture, opter pour la facture électronique,
- ◇ Signaler tout changement, déménagement, changement d'adresse, etc...
- ◇ Consulter leur relevé de consommation et leurs factures,
- ◇ Accéder au traitement de leurs demandes.

NAISSANCE D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Association Patrimoine et Culture de Bayel « Cité du cristal »

APCB



Ayant pour but la sauvegarde et la promotion du savoir-faire verrier, du patrimoine local, culturel, industriel et religieux, la création d'animations et d'échanges culturels.

Cette association vient en soutien de l'Office de tourisme de la Côte des Bar en Champagne et a pour but d'animer le site de la cristallerie et l'ensemble du patrimoine de Bayel.

Pour toute information et adhésion, toute personne intéressée par ce projet sera la bienvenue.

Pour plus d'informations et adhésion, s'adresser à Mme Emilie POMMES au Musée du cristal – 03 25 92 42 68 ou à Mme Monique VARENNES – 06 74 91 03 55.





COMMUNE DE BAYEL

« Cité du Cristal »

Serge ROUSSEL, Maire de BAYEL,
Le Conseil Municipal de BAYEL,
L'Union des Associations Patriotiques Bayelloises,
vous invitent à commémorer
Le 73ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945
qui se déroulera

mardi 8 mai 2018

Programme de la cérémonie

9h45 Messe en l'Eglise Saint Martin

10h45 Rassemblement Place de la Mairie

Mise en place du défilé

11h Défilé vers le cimetière

« Moment du souvenir – dépôt de gerbe »

Lecture du message du Secrétariat d'État aux Anciens Combattants

Appel des Morts pour la France guerre 39/45

Sonnerie aux Morts

Minute de silence

Chant de l'Hymne National « La Marseillaise »
par les enfants de l'Ecole Primaire François Valory

Retour en défilé Place de la Mairie

